

Délibération n° 20250125-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2025

Objet : PROCÈS-VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 26-
10-2024

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 janvier 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 82

Pouvoir : 2

Votants : 84

Pour : 68

Contre : 1 – (DURIF
Roland)

Abstention : 13 –

(BONNET Grégory, DUMAS
Daniel, ARCHENY Danièle,
BRUGIERE Eric, PERROT
Guillaume, TOURLONIAS
Vincent, DURANTIN
Christian, LEVI ALVARES
Luc, BOISNAULT Christian,
LAMOUREUX Jean-
François, DONNET Anne-
Michèle, POUZADOUX

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade , sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, GHESQUIERE Chantal, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, ROGER Christine, DAVID Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DROZDZ Chantal, DUBIEN Gaëtan, DUTHEIL Bernadette, PELISSIER Patrick, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard, POUZADOUX Jean-Paul

Jean-Paul, FOURNIER
Jacques)

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, DURIF Roland,
NEDELLEC Jean-Yves, BONNOT Marc, MARLET Pierre,
SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-
Yves, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

TOURLONIAS Vincent donne procuration à BONNET Grégory,
AUBRY Jacques donne procuration à OLIVAIN Thierry

Secrétaire de séance : Evelynne BRUN

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 26-10-2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le procès-verbal du 26 octobre 2024 en annexe.

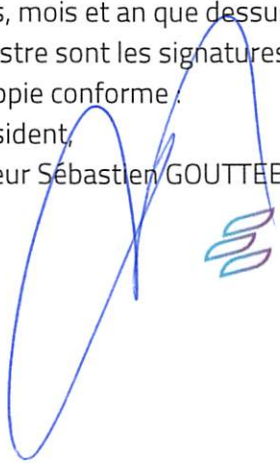
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



**territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical

samedi 26 Octobre 2024

L'enregistreur de la salle étant tombé en panne avant la réunion, une solution de remplacement a été mise en place. Etant de qualité inférieure, nous nous excusons pour l'absence de certains passages qui n'ont pas pu être enregistrés.

Sébastien Gouttebel : Je vous remercie à toutes et tous pour votre présence. Nous avons le quorum et pouvons commencer.

Point 1 : Procès-verbal du comité syndical du 8 juin 2024. Est-ce qu'il y a des questions ?
On peut passer au vote.

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 2

Merci

L'enregistrement n'a pas fonctionné sur les points 2 à 5.

Résultats des votes :

Point 2 : Décision modificative 2

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 3

Point 3 : Mise en place d'une régie d'avance :

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 1

Point 4 : Budget primitif TE63 – Engagement du ¼ des dépenses d'investissement mandatées en 2024 sur 2025

Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0

Point 5 : Budget primitif régie chaleur – Engagement du ¼ des dépenses d'investissement mandatées en 2024 sur 2025

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 1

Sébastien Gouttebel : C'est bon pour tout le monde ? Le point six. Stéphane ?

Stéphane Guillaume : Le point 6, c'est la mise à jour du tableau des effectifs. Là aussi, vous avez l'habitude. Maintenant, régulièrement, on met à jour en fonction des évolutions des postes des uns et des autres. Donc là, voilà le tableau tel qu'il est arrêté à ce jour.

Sébastien Gouttebel : Je vous propose de passer au vote. Juste une remarque ? Oui.

Intervention non identifiée : C'est juste qu'il y a un endroit où il y a marqué porte au lieu de postes à deux endroits. Je viens de le voir à l'instant, je ne l'avais pas vu. Désolé.

Sébastien Gouttebel : On va corriger cela, merci.

C'est bon pour tout le monde ?

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 3

Merci. Le point sept, toujours Stéphane.

Stéphane Guillaume : Donc cette fois, on vous demande d'approuver la convention d'adhésion avec le centre de gestion pour l'appui statutaire. Pour rappel, le centre de gestion peut de nous mettre à disposition des agents en fonction des besoins, remplacer des agents indisponibles, pour décharge d'activités, etc. C'est une des missions du centre de gestion qui est offerte à l'ensemble des collectivités du département et auxquelles le club a décidé d'adhérer.

Intervention non identifiée : Alors, celle-ci, apparemment.

Stéphane Guillaume : C'est une mise à jour, mais il y a pas mal de choses, de missions qui vont évoluer. Le centre de gestion, vous avez vu, ils sont bien renforcés, donc ils proposent de nouvelles missions et au fur et à mesure.

Sébastien Gouttebel : On passe au vote ? C'est bon pour tout le monde ?

Pour : 84 Contre : 0 Abstention : 1

Sébastien Gouttebel : Le point huit.

Stéphane Guillaume : Contrat d'assurance statutaire pour les agents IRCANTEC. Vous savez qu'au niveau de l'assurance du personnel, il y a un distinguo qui est fait en fonction des agents CNRACL d'une part, et l'IRCANTEC d'autre part. Donc, ce n'est pas du tout le même taux de couverture, parce que ce ne sont pas non plus les mêmes droits et garanties pour les agents en fonction de leur statut. Donc là, étant donné que nous, on a quand même un certain nombre d'agents IRCANTEC, on a décidé là aussi de souscrire ce contrat d'assurance pour ces agents-là. Donc, les agents de l'IRCANTEC, en fait, ce sont des agents contractuels, ou alors les titulaires en moins de 28 h.

Donc on vous propose d'autoriser le président à signer cette convention pour les agents de l'IRCANTEC et territoires d'énergie, sachant que les agents CNRACL sont déjà couverts.

Quentin Ranoux : Pour information, sur les 13 agents de TE63, on a 6 agents contractuels et peut-être plus dans l'avenir.

Sébastien Gouttebel : On passe au vote.

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0

C'est ok pour tout le monde ? Merci.

Le point neuf : validation et transfert de compétences des communes de Saint-Saturnin et Aigueperse. Quentin va vous faire rapidement la présentation. Vous savez que chaque fois on présentait et on a voté en comité syndical les prises de compétences et le transfert à l'exécutif. Le bureau qui choisi et que ce soit très clair et très transparent avec notre équipe, a toujours garantie de vérifier qu'il y a une rentabilité sur les projets. C'est important.

Quentin: Alors oui, la commune de Saint-Saturnin nous a transféré ses compétences au mois de mai 2024. Donc depuis cette date, on est allé sur site, on est allé faire les métrés et relevés. On a dimensionné le projet, donc une petite chaufferie avec 130 mégawattheure d'énergie livrée pour 93 mètres de réseau. Donc on est sur une densité plutôt intéressante. Vu la puissance de la chose, on se dirige plutôt vers des sources de granulés. On a rencontré

les ABF avec une grosse contrainte architecturale sur Saint-Saturnin. Donc, au vu du point de financement, on arriverait sur des travaux à 337 000 € et des frais annexes à 62 000 €. Au niveau des subventions, on sera quasiment à 100 % de subventions si on arrive à mobiliser tous les CEE pour lesquels on pourrait légitimement accéder. La particularité de ce petit réseau, c'est qu'en fait, chaque soustraction peut bénéficier d'un gros forfait CEE, et donc sur le petit réseau comme ça, assez dense, on arrive vite à des pourcentages de CEE qui font quasiment la totalité des investissements. Donc, c'est une belle opportunité à la fois pour la régie et pour et pour la commune de Saint-Saturnin de construire un petit réseau de chaleur, avec un investissement très réduit. Donc avec des économies de 38 à 45 % globales sur le coût de la chaleur. Donc on a un petit peu moins sur ce bâtiment qui s'appelle la Grange Neuve, pas encore amorti. Sinon, pour les autres bâtiments de la commune qui ont des choses en fin de vie, là, quand on enlève l'investissement, c'est aussi très intéressant.

En conclusion, ce projet nous semble très pertinent avec le dépôt de beaux financements qui permettent de profiter des énergies fossiles pour un prix de chaleur très intéressant. C'est pour ça que l'on vous demande d'accepter ce transfert de compétences pour construire ce réseau de chaleur sur cette période de CEE qui se termine au 31 décembre 2026.

Sébastien Gouttebel : Là aussi, on peut se satisfaire de cette ingénierie administrative, financière et opérationnelle à de petites collectivités qui peuvent rentrer aussi dans la démarche. C'était le but, et c'est le centre de la modification de nos statuts donc ça va être une belle opération de plus, déclinée dans les territoires. S'il n'y pas de questions, d'interrogations. Oui s'il te plaît ?

Intervenant non identifié : C'était juste par rapport au tableau précédent, préciser l'unité de valeur, parce qu'il y a beaucoup de tableaux dans le rapport et dans la dernière colonne, j'imagine que c'est des euros, mais ce n'est pas forcément.... Des millions d'euros l'unité, dans les économies réalisées--

Quentin Ranoux : Oui, c'est des euros.

Intervenant non identifié : Oui, c'est des euros. J'imagine plutôt des euros, moi.

Quentin Ranoux : Alors non, vu la taille du réseau, ça sera pas du tout comme avant, pas les millions. C'est juste pour la précision en euros.

00:10:27

Président: Merci pour la remarque qui est pertinente. Je vous propose de passer au vote. C'est bon pour tout le monde ?

Pour : 80 Contre : 1 Abstention : 1

Sébastien Gouttebel : Merci, Valérie.

Merci et merci pour eux. Point 10, même sujet complémentaire pour Aigueperse.

Quentin Ranoux : Alors sur Aigueperse, on a reçu le transfert de compétence au mois d'avril, de la même façon, on a travaillé les services sur la définition du projet. On a un projet radicalement différent et beaucoup plus volumineux et qui est basé essentiellement sur l'EHPAD d'Aigueperse, qui est un très gros consommateur de la commune et un très, très gros EHPAD, même à l'échelle de la région, mais c'est vraiment l'EHPAD qui est la locomotive de ce réseau. L'idée c'était de profiter de l'EHPAD et d'aller raccorder les bâtiments communaux et publics qu'il y a autour de l'EHPAD. Donc on voit que sur 140 mètres de réseau, on aurait un peu plus de 3,2 kilowattheures de distribués et ce qui nous fait une densité énergétique excellente de quatre kilowattheures par mètre de réseau. Vous voyez un peu sur le plan, pour ceux qui se repèrent et qui connaissent Aigueperse.

On aurait un investissement, comme vous voyez, on n'est pas du tout sur les mêmes échelles : là, on est sur l'échelle de trois millions d'euros de travaux et études. Pareil avec un financement : donc ici, un taux actuel de CEE à près de 80 %. Mais comme ce projet, on sait qu'on ne le terminera pas avant le 31 décembre 2026, on a simulé si jamais on n'avait pas du tout C2e sur ce réseau-là, on aurait un taux de subventions qui passerait de 79 à 55 %, et ce qui engendrerait un surcoût d'achat de 16 € par mégawattheure. Alors il y aurait encore des économies, elles seraient moindres, mais il y aurait encore des économies. Après, même si on n'a pas le même niveau de CeE, on espère quand même avoir des CeE. Donc la réalité sera certainement entre 79 et 55 % de subvention. Donc là, vous avez les dépenses d'exploitation. Là, on est sur une chaufferie à plaquette. L'idée, ça serait de réutiliser la chaufferie gaz actuelle de l'EHPAD pour faire la l'appoint. C'est pour ça que vous voyez dans la ville, une location chaufferie à gaz, c'est une estimation qu'on a faite de la valeur de la location de la chaufferie actuelle de l'EHPAD.

En conclusion, voici à peu près sur la droite du tableau, les économies générées par le réseau. Donc on est entre 12 et 25 % d'économies pour les abonnés. Ce qui est très notable, c'est notamment pour l'EHPAD, une économie de 23 % sur le poste d'énergie, qui est un énorme poste pour cet EHPAD qui représente près de 100 000 € par an d'économie, ce qui est loin d'être négligeable aujourd'hui, pour les EHPAD.

En conclusion, le projet est extrêmement intéressant d'un point de vue technique ou économique, avec ou sans CEE et c'est typiquement pour ce type de projet qu'on a créé la régie et que c'est tellement pertinent, notamment avec une densité énergétique pareille. On n'en n'aura peut-être pas beaucoup dans nos futurs projets : Une densité à quatre, c'est quasiment les prévisions de densité du milieu urbain, c'est excellent. C'est certainement le projet le plus rationnel qu'on va pouvoir avoir dans notre régie.

Sébastien Gouttebel : Question, interrogation ? Là aussi, on a un nouveau gros projet porté par le syndicat qui va permettre d'aller plus loin. C'est vrai qu'on connaît la maison de retraite d'Aigueperse, c'est monstrueux. Tous ces coûts de fonctionnement, c'est autant de choses qui ne sont pas répercutées sur les résidents, parce qu'il faut en parler aussi, dans le contexte où de nombreuses familles ont du mal à payer leur participation, ça ne peut qu'améliorer le système. Oui, Jean-Pierre.

Jean-Pierre Chassang : Est-ce que dans les coûts de fonctionnement est prévu de reporter aussi les coûts de l'investissement au niveau de l'amortissement ?

Quentin Ranoux : Oui, tout à fait. Dans le prix de la chaleur, il est décomposé en une part fixe qui s'appelle l'abonnement à une part variable de la consommation. Dans cet abonnement, il y a une part qui s'appelle le R24 et qui est vraiment l'amortissement de l'investissement. Donc l'investissement est amorti sur le prix de vente de chaleur sur les 10 ou 20 ans d'après les abonnements. Donc l'investissement est bien sûr compensé par la vente de chaleur.

Sébastien Gouttebel : Merci pour la réponse, Quentin. Je vous propose de passer au vote. 3
Pour : 85 Contre : 1 Abstention : 3

Merci à tous et voilà une suite très favorable à la commune d'Aigueperse.

On va passer au point 11. Maintenant, vous avez l'habitude, à chaque comité syndical, on passe la validation des aides du contrat chaleur renouvelable. Vous le savez aussi bien que moi, vous voyez qu'on a de nombreuses collectivités, mais pas que. Il y a aussi le lycée privé Étienne Gauthier qui bénéficiera de presque 380 000 € d'aide. On a aussi bien des petits projets que des grands projets. Là aussi, c'est toute cette ingénierie et ces aides, qui retombent dans les territoires et on va dire pourvu que ça dure. J'y reviendrai tout à l'heure en fin de réunion.

Je vous propose qu'on puisse, maintenant que vous avez pris connaissance du tableau... Vous vous rappelez qu'il reste, un : de l'argent dans le contrat chaleur. N'hésitez pas à en faire part, projets publics ou privés hors particulier. Un hôtel, un centre de vacances, les entreprises sont aussi éligibles. Donc je vous propose de passer au vote. C'est bon pour tout le monde ? Merci Valérie.

Pour : 83 Contre : 1 Abstention : 2

Très bien, merci. Le point 12, on va le faire en deux points. Je vais commencer à laisser la parole à Sébastien Picot, directeur de SEMELEC.

Sébastien Picot : Il s'agit du rapport des représentants de TE63 au conseil d'administration de SEMELEC. Les administrateurs de la société sont au nombre de cinq, donc quatre pour la collectivité de TE63/ Réunis en assemblée générale les actionnaires de la SEMELEC 63 le 12 juin dernier, il a été proposé l'arrêt des comptes du 31ème exercice social de cette société. Le chiffre d'affaires de la société s'établit à 1 461 400 € à peu près similaire à l'année et à l'exercice 2022. La valeur ajoutée est à peu près 72 % dans l'effectif moyen des salariés de CMN 6316 en équivalent temps plein, ce qui est stable.

Comme les années précédentes, un déficit de l'ordre de 240 000 € pour cette année, contre 70 000 € en avril 2022. C'est vrai que ce n'est pas marqué sur le résumé, sur la synthèse, mais à l'intérieur du document, vous avez pu revoir des explications sont notées sur ce rapport-là, avec notamment des coûts des loyers qui sont en hausse et des coûts de charge salariale qui sont aussi en hausse. Donc cette activité de la société SEMELEC 63 qui est consacrée exclusivement à TE63, on n'a pas d'autres clients. La composition de son capital et de son conseil d'administration fait que cette société est une société liée aux syndicats aussi au sens du code de la commande publique.

Il n'y a pas eu de modification statutaire de la société, c'est toujours la même chose, avec la même direction assistée des syndicats et à la maîtrise d'ouvrage pour le syndicat qui le réalise par son métier historique et éclairage public, l'électrification rurale et les bornes de recharge pour le véhicule électrique plus la maintenance de l'éclairage public et donc sans

modification aucune de son objet ni de ses statuts. Il n'y a pas lieu de présenter de résolution ou de délibérations particulières à une assemblée telle que celle-ci. Monsieur le Président, je vais vous laisser la parole.

Sébastien Gouttebel : Merci pour les explications. C'est toujours particulier quand on peut dire qu'à l'Ouest, tout va bien. Il y a pourtant des résultats en déficit, c'est ce que disait Sébastien Picot. C'est aussi une vraie stratégie de dire : « Regardez les capitaux de la banque de trésorerie. » Tous les ans, on va diminuer ces capitaux qui nous permettent d'afficher des déficits. On parle depuis très longtemps de revoir les taux de maîtrise d'œuvre pour refaire un équilibre de la structure, on peut encore continuer comme ça un petit moment. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne peut pas avoir de déficit autour de 100 000 € tous les ans et à un moment ça va s'arrêter tout seul, et le but ce n'est pas de faire faillite non plus, mais de maîtriser tout de suite.

On va aussi se poser des questions du côté administrateur de SEMELEC pour ajuster les choses et regarder, toujours garder cette notion d'équilibre et réduire ses capitaux. Si on ne peut pas les réinjecter pour tout le territoire d'énergie, vous les avez respectés. En attendant, on continue comme ça, on fait face. Il n'y a aucune inquiétude particulière, ce qu'on peut redire et je le dirai dans le document des commissaires aux comptes des comptables. Mais c'est toujours particulier quand on est plaisantin de dire « tout va bien, la structure fonctionne bien », et par contre on a un joli déficit. Donc si on avait ça à la maison, il y a un moment, les huissiers viendraient frapper aux portes, mais on n'en est pas là.

Voilà ce rapport de présentation, donc on risque de revenir vers vous pour reparler des évolutions de maîtrise d'œuvre. Il faut un rééquilibre, mais qui ne coûterait pas bien plus cher, on va plus investir quand ça sera le moment pour garder la pérennité surtout de notre structure. Voilà, sur ces explications-là. Donc, le rapport est présenté, la délibération, c'est pour bien valider le fait que le rapport vous a été présenté, que vous avez les documents. Donc, je propose de passer au vote.

C'est bon pour tout le monde ? Merci Valérie.

Pour : 78 Contre : 1 Abstention : 7

Le point 13 est une convention énorme. Sébastien, s'il te plait.

Sébastien Picot: Je profite de l'occasion pour dire qu'on a en ce moment, les employés d'Enedis qui sont présents aujourd'hui, vous les avez sans doute déjà croisés depuis ce matin. Pourquoi je les présente à ce moment-là ? C'est que cette convention avec Atmo-Aura, est une convention à trois, entre Enedis, le gestionnaire de distribution publique d'électricité du territoire qui est propriétaire du réseau et Atmo qui nous fait une demande, lui-même à la demande de Clermont Auvergne Métropole. Pour quoi faire ? Ils souhaitent installer, à proximité de l'incinérateur de Clermont-Ferrand, un micro-capteur de particules avec l'installation d'un micro-capteur sur un support vertical existant déjà et un autre. Il se trouve qu'on a des poteaux en béton armé le long de ce chemin. Il nous demande l'autorisation d'installer ce micro-capteur, donc à la fois une autorisation vis-à-vis de l'exploitation Enedis, et à la fois une installation au niveau du propriétaire du poteau béton armé.

Il existe une convention nationale depuis 2015 sur ces sujets-là. Donc on s'est à nouveau emparé de ce modèle et Pierre-François Mangeon a passé un petit peu de temps de

rédaction, moi, j'ai passé un peu de temps de relecture, Valérie aussi. On a donc une convention-cadre nationale qu'on a été déclinée au niveau local et on l'a proposée à Auvergne Rhône-Alpes qui a donné son accord pour nous verser 29,41 € hors taxes de notre côté et 58,82 € hors taxe au gestionnaire de réseau pour installer son micro-capteur. Ça, c'est du point de vue financier.

Par contre, à l'intérieur de la convention, il y a des obligations en terme de technicité de pose, de sécurité de pose et éventuellement même de déclaration de sous-traitance. C'est là-dessus, mais c'est bien cadré, on a comme ça un document fiabilisé, on a aussi les droits et obligations si jamais le poteau béton armé, est accidenté, vandalisé. C'est plus rare, mais si jamais le poteau devait être supprimé pour X ou Y raisons, chacun reprendrait ses droits et obligations et on ne serait pas nous, imposer à laisser le poteau de béton armé surtout qu'il y a les micro-capteurs dessus, sachant que si j'ai bien compris Pierre-François qu'il ne m'arrête pas, c'est pour des mesures temporaires et donc à un moment donné, ils seront amenés à le déposer, mais, je ne sais pas l'échéance.

Pierre-François Mangeon : Dix-huit mois.

Sébastien Pichot: Douze et 18 mois, d'accord. Vous avez les éléments.

Sébastien Gouttebel : Je me souviens ce qu'expliquait Sébastien, s'il fallait remettre le coût administratif de l'opération, elle ne payerait pas les 58 et 30 € pour avoir cette convention-là, mais c'est bien. Ça fait partie aussi de la vie du syndicat. Ça permet de rappeler qu'on a de nombreuses conventions sur des matériaux, pour les caméras de vidéosurveillance et des choses de ce type-là. Ça aussi, c'est l'avis du syndicat, c'est possible. Je vous propose de passer au vote. Merci, Valérie.

Pour : 87 Contre : 1 Abstention : 1

Merci à tous.

On va passer au point 14. Vous regardez la carte. Elle avait été voté en réunion de bureau, la carte des vols de câbles sur le département, et malheureusement, elle n'est pas à jour parce que ça continue. Depuis, on a eu le terrain à Besse. Depuis, on a eu au centre le terrain de sport aussi. Donc là, vous avez en 2024, 14 kilomètres de câbles volés, 250 boîtiers. Quand on rajoute le 100 et ainsi de suite, on va arriver aux 400 000. Depuis 2022, je ne vous dis pas les trucs, vous les avez aussi, c'est monstrueux.

Vous vous rappelez qu'on est à moitié moitié dans la remise en état de tout ça, moitié pour le syndicat et moitié pour les communes. Quand on a fait le tour du secteur, on a de petites collectivités. L'autre fois, quand on était sur le secteur, ils nous ont dit qu'on est à trois fois. Même s'il y a le secrétaire qui était présent, il nous a dit que s'il faut retrouver 10 000 €, nous, on ne les a plus. Donc on a plus qu'un souci global. Si on le montre aujourd'hui, c'est que fin août, j'ai un peu craqué moi, j'ai appelé le directeur de cabinet du préfet sur les remontées que m'ont font les équipes très quotidiennement, et j'ai dit : « Nous, on a préparé un communiqué de presse et maintenant on l'envoie. » Il me dit : « Non, pourquoi vous faites ça, Président ? » Je dis : « Vous connaissez beaucoup de gens qui se font voler pour 370 000 € de matériel et qui ne disent rien ? » Surtout que tous les ans, je vous explique

que j'ai pris préfet, procureur, colonel de gendarmerie depuis 2022 et je n'ai pas le courrier qui dit qu'ils ont reçu quelque chose.

Donc là, ça a réveillé tout le monde. La semaine d'après, il y avait des associations d'élus, bien sûr le syndicat, gendarmerie, les services du procureur. Au-delà du constat, la gendarmerie nous a fait savoir qu'ils allaient mettre des moyens dédiés pour mettre la pression aux acheteurs. Là aussi, ou ils achètent, ou ils n'achètent pas, un vrai sujet, parce que le terme qu'a employé les services du procureur de la République et les gendarmes, c'est du crime organisé. Je n'ai pas envoyé de communiqué de presse dans la foulée, j'ai attendu qu'il y ait la réunion et après on a fait un peu tous les médias locaux et même nationaux pour parler de ce sujet-là.

Il y avait encore un article dans la Montagne à partir du début de semaine sur je ne sais plus quel secteur de France, qui vivait les mêmes choses que nous. Donc 7000 ou 8 000 € la tonne, ça doit être ça, je crois, je le fais de mémoire, forcément, on suppose parce qu'on n'a pas voulu que ça brûle. Laurent Coudun l'autre jour, m'a envoyé plusieurs photos en disant que ça brûlait bien noir dans un coin. Pour information et pour mémoire, il m'a dit en souriant, on subit complètement, ça n'arrête pas et on va se retrouver devant malheureusement, j'ai peur de quelques drames parce que quand ça tourne devant une école primaire, on n'aura plus d'éclairage, il y a un carrefour dangereux et que la commune n'aura pas les moyens de faire, on va être contraint.

On a fait remonter à la commission DETR où certains d'entre vous siègent l'intervention que j'avais faite, donc je n'avais pas cédé vendredi dernier, Gérard Guillaume qui me représentait, on avait demandé à la presse de pouvoir garder pour les communes les plus en difficulté un DETR. Parce qu'en gros, on est en territoire gendarmerie, donc la DETR s'applique. Qu'il puisse y avoir un groupe DETR qui soit mis dans un coin pour aider les communes les plus en difficulté, à faire leur truc. Donc l'Assemblée générale des maires ruraux le 16 novembre, je vais remettre 100 balles en plénière et je vois le préfet la semaine d'avant, 10 jours avant pour préparer, pour le redire.

On a des collectivités avec des problèmes de sécurité. Mais on a aussi des problèmes d'usage, car c'est des terrains de sport. Les clubs qui ne peuvent plus jouer, plus s'entraîner le soir et ainsi de suite, gros problème. Là aussi, même avec la bonne volonté et si la commune a les moyens, entre le temps de venir faire les travaux et de venir, ça ne va pas se faire en trois jours, vous le savez très bien. Donc là, ce qu'on vous propose, c'est qu'on puisse collectivement porter une motion et qu'on continue à aller dans ce sens-là pour qu'on fasse remonter une fois de plus à la préfecture nos difficultés, aux gendarmes et ainsi de suite.

Sébastien Gouttebel : C'est monté après, c'est monté à Besse l'autre jour, ça n'a pas empêché. Ils ont fait un des deux terrains de sport, mais on est quand même sur un secteur faible. Mais regarde, ça n'a pas empêché d'avoir le maire des Combrailles qui est venu aussi. Donc là, on a compris que c'était organisé et économisé à 7 000 € la tonne.

Intervention non identifiée : Neuf mille, non ?

Jean-Pierre Chassang : C'est monté à 9000.

Sébastien Gouttebel : C'était 9000 en septembre.

Jean-Pierre Chassang : Quelle a été la réponse après votre entretien concernant la préfecture et la gendarmerie vis-à-vis des receleurs ?

Sébastien Gouttebel : Ils ont dit qu'ils allaient mettre la pression à ceux qui achètent.

Jean-Pierre Chassang : Est-ce qu'ils sont identifiés quand même ?

Sébastien Gouttebel : Maintenant, quand je te dis ça, Jean-Pierre, tu en sais autant que moi. Donc on attend les faits. On espère qu'il y ait vraiment une enquête en cours et je ne suis pas convaincu qu'on ait beaucoup de résultats parce que la pression qu'il faudrait mettre sans stigmatiser une partie des populations qui sont à proximité. Mais ça va être compliqué et je ne suis pas sûr que ça s'arrête. Là, on aborde notre problématique à nous. J'ai été aussi invité les opérateurs, Orange. Quand on croise partout, il y a tous les vols sur chantier, par-dessus. Il y a directement des entreprises au porte-monnaie, parce que quand on approvisionne un chantier, c'est la responsabilité de l'entreprise. Ça, ça n'apparaît pas dans les calculs, les employés qui ont subi un fléau global, collectivités, entreprises, opérateurs sur le sujet. On se devait de vous le redire.

Ce qu'on a pu en dire aux réunions de secteur, et ce qu'on a essayé de faire passer par voie de presse et par tous les médias, c'est que dès que vous voyez, vous apercevez des choses, faites remonter, le salarié dans les communes, faites remonter, ne pas hésiter à appeler les gendarmes, appeler le syndicat. Faites remonter le plus rapidement possible. C'est de l'information et malheureusement, ce n'est pas des bonnes nouvelles. J'attends aussi vos réactions, parce que certains ont dû être concernés dans leur commune. on va voter la motion. Si vous êtes tous d'accord, et on reprendra la discussion.

Jean-Pierre Chassang : Quel est le contenu de la motion ?

Sébastien Gouttebel : Pour le maintien de l'intégrité des réseaux et que les services de l'État nous accompagnent et nous aident à surveiller nos réseaux, à faire des enquêtes, ce qu'on réclame depuis trois ans. De la même façon, on va faire remonter à nos collègues de terrain, au préfet de région. Il me semble important qu'il y ait des délibérations en syndicat plénière et après écrit et validé par tout le monde. Il faut que l'État prenne ses responsabilités aussi, tout simplement. C'est bon pour tout le monde ? Merci Valérie.

Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0

On fera remonter dans tous les sens. Je reviendrai vers vous tout à l'heure quand on en reparlera des questions diverses, la journée de l'énergie, la rencontre ministérielle de cette semaine.

Le point 15. Oui, vous souhaitez, avant le point 15, réagir sur ce que j'ai dit. C'est un triste constat, malheureux. Merci à tous pour ce soutien, cette motion.

Le point 15, information, comité de programmation. Vous savez qu'on a voté en juin tout un tas de modifications de taux de participation sur les futurs travaux. Il y a eu des débats riches. Avant, en exécutif et en bureau, et c'est le but du jeu. C'est le but aussi parce que ce

n'est pas sans enjeu. C'est bien qu'il puisse y avoir des débats riches dans notre assemblée, et de partager des opinions, des points de vue.

On vous a aussi fait part qu'on avait créé un comité de programmation, qu'on se réunirait, et ce au mois de fin septembre, de mémoire. On s'est réuni et on a été un peu frustrés. Il y en a qui siègent au comité de programmation, parce que dans ce qu'on évoque souvent pour vulgariser la chose, on a un train de marchandises bien rempli et on continue d'accrocher des wagons. Vous vous rappelez qu'on a dit qu'on suivrait tout le temps pour les travaux en coordination. Ça, il n'y a pas de sujet qu'on avait, c'est tellement compliqué de faire des travaux en coordination, qu'on serait toujours présents, qu'on suivrait tout le temps pour tout ce qui relève des travaux où il y a des subventions, typiquement le fonds vert. Sauf que pour présenter le fonds vert, on le représentera après, c'est une enveloppe de 2,2 millions d'euros.

Juste de suivre ce qu'on avait dit qu'on suivrait avec le comité de programmation et les opportunités, puisqu'il est apparu avec l'Agence nationale du sport qui nous a dit que pour rénover les terrains de rugby, il y a possibilité d'aller chercher de la subvention à hauteur de 50 %.

Donc il y a des choses qu'on vit, qu'on subit, et il se fait que dans le comité de programmation, on a programmé tout ce qu'on avait dit qu'on suivrait au fil de. Donc, voilà pour cette partie-là. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on est aussi en train du mieux qu'on peut, et le plus vite possible, puisque vous avez tous compris qu'on a aussi des contraintes budgétaires, administratives et financières pour dépiler l'existant. On est en train, ce qu'on a pu dire et d'un point de vue comptable, on n'a jamais autant payé de travaux, Stéphane, il y a presque un trimestre favorable, si je crois dans les débats par rapport--

Stéphane Guillaume : Au troisième trimestre 2024, on a consommé quasiment autant de crédit que sur toute l'année 2023..

Sébastien Gouttebel : Ça veut dire qu'on passe aussi tous nos restes à réaliser. Ces restes à réaliser chez nous, seront autant de facturation possible des travaux pour les communes, on va les chercher par sept auprès des communes et qui est par écho, vont nous améliorer notre trésorerie aussi. On est toujours dans cette logique des stratégies qu'on décrit maintenant et qui est normale. Donc vous avez les montants, les communautés, les travaux prioritaires sur le tableau.

Je vous le redis, donc on est très frustré, mais là, aussi, il nous appartiendra effectivement, puisqu'on a voté un programme pluriannuel d'investissement et en fonction du travail de fond, qui se fait sur l'atterrissage budgétaire, il n'est pas exclu qu'on remette aussi, qu'on regarde comment on peut, s'il y avait de bonnes nouvelles, remonter le montant des travaux et des choses aussi. Mais là aussi, il ne faut pas découronner ça et aussi le besoin de laisser un syndicat en état de marche. Il n'y a pas qu'investir et avé. Il est normal de laisser quelque chose de sain à tous les élus qui pourront nous précéder, quand ce sera le moment, continuer derrière nous.

On est dans un jeu d'équilibriste. Vous l'avez tous compris. Pour employer le terme de certains préfets actuels : « Il n'y a pas d'argent magique, malgré le fait qu'on ait la banque de France, la planche à billets, on ne la fait pas pour nous. » Donc voilà où on en est, mais on vous tiendra informé aussi au fur et à mesure de tous ces éléments-là. En ce moment,

je continue le tour des intercommunalités, j'ai rencontré les maires. J'ai vu certains d'entre vous sur ce tour des popotes comme on dit, parce que là, ça permet d'en parler.

Il faut qu'on trouve une meilleure articulation qui est arrivée dans le secteur et ce qui peut remonter auprès des maires. Les équipes sont en train de regarder pour l'année prochaine comment on va pouvoir améliorer tout ça. Le but étant d'amener de la transparence, et peut-être d'en parler et la meilleure information possible auprès des décideurs locaux. On a toujours le temps, l'exécutif, le bureau et tout le monde pour apporter la bonne information. Remarques, questions, interrogations ? Là, je vous ai plombé l'ambiance Oui ?

Intervention non identifiée : Indiquer le stock de travaux non prioritaires réalisés sera réexaminé au prochain comité.

Sébastien Gouttebel : Oui, et le stock est prévu à combien le kilowattheure ? Je ne me rappelle plus.

Intervention non identifiée : C'est 25.

Sébastien Gouttebel : C'est 25 millions d'euros. Très bonne question.

Le point 16. Vous vous rappelez qu'on a retenu la Tour d'Auvergne pour faire ce réseau de chaleur. Vous avez le rappel du projet, les 230 mètres de linéaires, les besoins en énergie, et ainsi de suite. Donc le marché global de performance, on a eu la phase candidature, la fin de l'analyse et on a lancé la phase offre. Il y a eu quatre candidatures, on en retenu trois. C'est bien ça, Quentin ?

Quentin Ranoux : Oui.

Sébastien Gouttebel : On va voir, là, c'est après, BETA Énergie, L.E. Énergie, Engie solution et Dalkia. Vous avez le classement qui a pu être fait, et on a retenue BETA Énergie, L.E. Énergie, et Engie Solutions. Donc ce qui est intéressant, c'est qu'il y a aussi les opérateurs locaux, BETA Énergie et L.E. Énergie. C'est bien ça, Quentin ? Il n'y a pas non plus les grands consortiums nationaux. Là, c'est très intéressant aussi, que les gens du territoire veuillent s'investir sur le territoire. On aurait pu être inquiet en disant : « Un petit réseau de chaleur à la Tour d'Auvergne, est-ce qu'on va avoir des candidats ? » En 2004, on marquait un point. Là, début décembre, on va faire le dialogue compétitif à réaliser avec les trois candidats pour trouver la meilleure offre. C'est ok pour tout le monde sur cette information-là ?

Alors, info Fonds vert. Là aussi, vous avez le tableau avec toute la liste des communes. Ce qu'on a dit précédemment, c'est que vous vous rappelez la règle du jeu. Nous, on envoie à peu près pour presque 4 millions d'euros de travaux, c'est ça, Sébastien ?

Sébastien Picht: Avant le choix ?

Sébastien Gouttebel : Avant le choix, oui. Nous, on envoie à peu près quatre millions d'euros de travaux, sur tout le territoire. La préfecture fait son boulot derrière en regardant les

projets par arrondissements, qui dit par arrondissement, je vous l'avais expliqué l'an dernier, et le choix qu'il aurait fait. On vous présente ce que la préfecture a retenu. Quand vous regardez le montant de la subvention du Fonds vert qui est de 15 %, ça permet de parler du Fonds vert. Vous avez tous compris que ce qu'on en parle à la télé à ce moment, va être traduit dans les faits pour l'année prochaine.

Donc du fonds vert éclairage public, je pense qu'on peut s'asseoir dessus complètement. Pour rappel, l'an dernier, on a vu pour la place syndicale, plus de 600 000 €, là, c'est 330 000 et l'année prochaine, il y aura la tête à zéro. Je crois que malheureusement, c'est ça, puisque sur le Fonds vert, de façon globale, on y reviendra tout à l'heure, il y avait 2 milliards et demi en début 2024 qui a été repassé à deux là, et l'année prochaine, ils annoncent un. Dans le un, c'est tout confondu, c'est rénovation et j'en passe et des meilleurs. Donc, vous avez le tableau sous les yeux, on a prévenu la préfecture et on a reçu les arrêtés de modification. Sébastien.

Sébastien Picot: Ce qu'on voit sur ce tableau-là, je ne sais pas si vous vous souvenez du tableau qu'on avait présenté pour le Fonds vert 2023. Moi, je note deux choses assez intéressantes et malheureusement, ça nous rend les choses plus complexes pour 2024. D'une part, c'est que la préfecture intervenait à hauteur de 20 % l'année dernière, contre 15 % seulement cette année. Donc pour obtenir la subvention, ça reste à sa charge un peu supérieure à la fois pour eux et pour la commune.

La deuxième chose, c'est qu'on a cette fois-ci un groupe de projets plus conséquent. Il doit y avoir une quarantaine d'opérations contre 30 opérations retenues l'année dernière. C'est intéressant pour les 40 qui sont concernés. Mais elles sont moins bien dotées et d'un point de vue purement administratif de l'autre côté, c'est-à-dire qu'il va falloir solder 40 dossiers plutôt que 30 pour obtenir quasiment moitié moins de subventions en valeur et pour s'approprier des projets de presque 100 000 euros.

Donc c'est vrai qu'on aurait préféré peut-être un peu d'intervention de subvention de fonds vert un peu plus élevée en retenant peut-être un petit peu moins de projets d'autant que la circulaire qui était lancée auprès des préfets, normalement, demandait à la préfecture de mettre au moins 20 %. Là, ils ont pris 15, donc ils ont fait de l'essaimage. C'est plus complexe pour nous, ça permet à plus de communes d'être servi, mais l'un dans l'autre elles le sont un peu moins.

Président: Oui, s'il te plait.

Intervention non identifiée : C'est juste une compréhension entre les deux tableaux. La troisième colonne, il y a un problème de taille.

Sébastien Gouttebel : Il y a un décalage ?

Intervention non identifiée : Oui. Il faut inverser.

Sébastien Gouttebel : Le deuxième à droite. Il y a la version [diaphonie]. Vous me suivez ?

Sébastien Gouttebel : C'est pour ça que je vous le redis. Je vous le redis, c'est les sous-préfets et préfets qui coupent.

Intervention non identifiée : Ça concerne quel type de travaux ? Puisque je vois--

Sébastien Gouttebel : Travaux neuf.

Intervention non identifiée: Pas à 40-60 au niveau des participations ?

Sébastien Gouttebel : Non. Ça, c'était avant, puisque c'est avant la délibération, tout ce qu'on a envoyé et tout. C'était tout avant la délibération du mois de juin, puisque l'info Fonds vert c'est le 10 juin. Le comité syndical, c'est tous les ans où on avait dans les wagons comme on dit. Ce que je disais tout à l'heure. Ok, pour tout le monde ?

Info sur les modalités d'accueil des apprentis. Stéphane.

Stéphane Guillaume : Simplement, je vous rappelle qu'on avait saisi le comité social territorial pour les modalités d'action et d'apprentis. Mais simplement pour vous dire que lors de sa réunion du 2 juillet 2024, le CST a validé favorablement et à l'unanimité ces modalités-là, l'unanimité des représentants du personnel et des représentants des collectivités.

Sébastien Gouttebel : Les CEE, Stéphane en a parlé le point suivant, avant Valérie.

On a parlé tout à l'heure. Effectivement, vous avez le volume vendu et le prix à 8 € est plutôt bon. Donc il a été décidé de vendre CEE pour ce montant de 120 000 € que vous avez vu tout à l'heure dans la décision modificative. Là aussi c'est toujours des recettes entre guillemets, nouvelles qui viennent tomber dans les comptes du syndicat et je les note, en espérant qu'on puisse toujours continuer à les valoriser à des tarifs de ce type. C'est plutôt intéressant. Le comptable a représenté tout ce qui est info CEE régie.

Toujours sur le sujet de CEE, comme on l'a vu tout à l'heure sur les transferts de compétences, la valorisation des CEE, c'est une grosse source de financement, il faut qu'on la sécurise. Pour la sécuriser, on conventionne avec des acheteurs de CEE qui vont s'engager sur un prix planché pendant la durée du chantier. On a bien avancé avec deux partenaires qui s'appelle : Hélios et ACT COMMODITIES et donc ils vont s'engager sur un prix de valorisation de CEE jusqu'au 31 décembre 2026. Comme ça, ça nous permet de proposer les plans de financement et on est moins soumis aux variations du marché. Donc forcément, on est un petit peu moins bon quand spot, c'est au coup par coup, quand on achète quand les coûts sont gros comme on a pu le faire à 8 €.

En gros, on sait qu'on peut valoriser 7,35 € à n'importe quelle date jusqu'au 31 décembre 2026. Ça, vu les montants en jeu pour les réseaux de chaleur, c'est quand même très sécurisant. Donc l'objectif c'est une convention de partenariat pour faire en sorte de bloquer la valorisation des CEE pour les deux prochaines années.

On est dans la stratégie bien sûr de garantir les financements annoncés précédemment.

On va faire un point spécifique sur l'attribution du marché accord-cadre, où on en est. Sébastien va s'occuper de ça.

Sébastien Picot: Il y aura donc deux diapos sur ce thème. La première diapo, en rappel pour celles et ceux qui n'étaient pas présents au bureau ou à la journée de l'énergie sur les ateliers, on a eu trois offres au moment de l'accord-cadre électricité qu'on a attribué le 1er octobre 2024 avec Engie EDM et Total Énergie qui ont répondu à l'appel à candidatures. Donc ils iront exposer leur méthodologie pour pouvoir prouver au groupement d'achat qui regroupe 193 membres et de l'ordre de 50 gigawattheures d'énergie électrique annuels. Au stade de l'accord-cadre, le code de la commande publique demande à ce que l'on récupère et que l'on juge la partie prix. Même si dans le cadre de l'achat d'énergie, on fera un marché subséquent qui retiendra un opérateur final avec son prix définitif dans un rapport de prix unitaire qui sera soit un prix indexé soit des prix clairs.

Au stade de l'offre, au moment de la candidature, on obtient déjà des prix. Alors ces prix sont indicatifs et ne sont pas contractuels. Par contre, ils nous permettent de permettre à la fois de juger de la pertinence de l'offre technico-économique des opérateurs et à la fois de donner des tendances sur le niveau de prix qu'il est probable qu'on obtienne sur un marché subséquent de manière assez rapide derrière la phase de candidature et l'offre de l'accord-cadre.

Dans ce premier schéma qui peut être un peu compliqué, mais je vais vous expliquer rapidement. On a quatre pavés de six barres, et ça donne ici en € par mégawattheure, hors taxes, et hors acheminement. Le prix que nous avons constaté ou que nous allons probablement obtenir en 2025, les prix constatés, c'est les cinq premières barres, si je prends le graphique et que je me mets complètement à gauche, on a 55 € et on va jusqu'à 123 € en rose. Ça, ce sont les prix que nous avons constatés en moyenne sur l'exécution de notre marché entre 2021, 2022. Pour 2023, j'ai fait deux barres parce qu'il y avait ceux qui étaient éligibles à l'amortisseur électricité et d'autres qui étaient éligibles au bouclier tarifaire.

Ensuite, pour l'année 2024, en rose à 123 €, c'est le prix moyen pour les prix constatés sur nos marchés. Qu'est-ce qu'on peut dire de ce graphique ? On peut voir qu'à 55 € par mégawattheure sur la colonne complètement à gauche, c'était les prix qu'on avait en 2021, avant la crise énergétique, avant la crise russo-ukrainienne, etc. En 2022, les prix de l'énergie avaient déjà commencé un peu à augmenter et nous, nous avons subi une hausse de l'ordre de 20 % en passant à 66 € le mégawattheure.

On n'a pas subi ce que certains ou certaines collectivités ou certains acheteurs publics ont pu subir en 2022 alors que la crise était déjà bien présente parce que nous avons couvert en 2020 les années 2021 et 2022. On n'a pas eu de gros seuils en 2022. On a bénéficié du bouclier tarifaire en plus et donc on a eu un prix de l'électricité certes plus cher en euros par mégawattheure en 2022, mais pas forcément le mur qu'on a pris en 2023, c'est-à-dire un prix de l'électricité qui a été multiplié quasiment par cinq.

En 2024, le soufflé retombe un tout petit peu, donc ça dépend un peu des segments de marché. C2, c'est les segments des points qui sont alimentés en haute tension, C4, et C5 bâtiments, ce sont généralement des points de livraison qui sont alimentés en basse tension, soit supérieure à 36 kilowatts ampères, soit inférieurs à 36 kilowatts ampères.

: Vous voyez qu'en 2024, sur le petit pavé rouge, on baisse un petit peu par rapport à ce qui était éligible au bouclier tarifaire en 2023 et un peu plus fortement quand on était à l'amortisseur électricité. Ce que l'on peut voir, c'est que la projection 2025, nous laisse penser qu'on va retomber quand même à un niveau de prix plus supportable sur la part énergie. On reste supérieur aux prix qu'on avait avant la crise en 2021, de l'ordre de 20 à 25 %. Dans le même temps, là où l'État avait fait des efforts avec le bouclier tarifaire et avec l'amortisseur électricité, soit en faisant une baisse de la fiscalité sur l'énergie, soit en apportant une aide directement sur les factures, par contre, ces dispositifs s'arrêtent.

Donc c'est vrai qu'on va récupérer un peu de soufflé d'air sur la part énergie, mais par contre sur la partie taxation, on va récupérer ce que l'État a amenuisé en 2022, 2023 et un peu 2024 aussi. Donc plutôt les bons signaux sur la part énergie, mais sur la facture finale en TTC, qu'est-ce que cela donne finalement ? C'est ça qui intéresse au final. Donc c'est l'objet du deuxième même pavé de courbe. Je vais juste détailler peut-être le segment C4 qui est au milieu, ce sont les bâtiments dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kilowattheures.

Pour l'année 2025, on peut probablement s'attendre à quelque chose qui va coûter 220 € du mégawattheure, c'est-à-dire 22 centimes du kilowattheure, alors que nous venions en 2021 de 17, 18 centimes d'euros du mégawattheure. Donc on a une hausse substantielle par rapport à 2021. Par contre, par rapport à l'année 2023 et l'année 2024, on va retrouver un peu de souffle d'air sur les budgets de fonctionnement.

Tous les signaux sont ouverts aujourd'hui pour acheter de l'énergie électrique. C'est aussi vrai pour le gaz, mais tous les signaux sont ouverts pour aller acheter et couvrir les années futures. Aujourd'hui, on n'a couvert que 2025 parce qu'on va encore bénéficier du dispositif qui s'appelle ARENH : Accès à l'énergie nucléaire historique. Ce dispositif s'arrête au 31 décembre 2025. Après, en 2026, 27 et 28, si on continue cet accord-cadre pour couvrir ces trois années de densité, il faudra qu'on achète une offre 100 % sur le marché. Aujourd'hui, le marché à terme semble vraiment baissier. Donc il faudra qu'on s'interroge sur le bon moment pour aller couvrir un, deux ou trois mois supplémentaires, sachant qu'on a toute latitude de couvrir une à trois années dans les marchés qui nous restent.

Tendance plutôt favorable. Le seul bémol que je dirai, c'est que sur le volet éclairage public, on ne retrouve pas de décote importante sur la partie tarifaire. On reste à un prix relativement élevé. On aurait pu peut-être s'attendre à une chute de ce volet-là, mais pour l'instant, les prix affichés par les fournisseurs qui ont répondu à notre marché sont des prix qui restent élevés à comparer des prix pour les bâtiments, le segment C4 ou le segment C5. Est-ce que les fournisseurs, au moment de leur candidature oublient la meilleure offre possible ? Je m'en doute peut-être. On verra les résultats à l'occasion de la commission d'appel d'offres qui se tient, monsieur le président, le mercredi 6 novembre. Nous aurons donc les prix définitifs à partir du 6 novembre.

Sébastien Gouttebel : Merci Sébastien. Vous le savez tous c'est vraiment très technique tout ça. Par contre, on a un sujet autour des groupements d'achat d'énergie je dis sur le nucléaire. On en a parlé en bureau, en exécutif. Je vais bientôt rencontrer le président du département, parce qu'avoir deux marchés créés par deux structures différentes, ça ne donne pas la meilleure des visibilité et les tiraillements que ça peut faire : C'est plus beau,

l'herbe est plus verte de l'autre côté, elle est plus brune de l'autre, ou jaune, ou je ne sais pas quoi, entre guillemets, c'est un non-sens.

Ce qu'on essaye de faire au syndicat depuis le début, c'est d'amener de la cohérence et de créer des outils au service des territoires, quels qu'ils soient. Donc là, on va avoir la question à se poser avec le département. Ensuite, s'il y a avoir à faire à ce groupement d'achat. Parce que, derrière les débats que présente Sébastien, ça masque de très très haut l'iceberg, mais ce n'est pas le boulot de fond de gérer un groupement d'achat d'énergie. C'est un boulot énormissime et qui prend du temps. À l'arrivée, on se pose la question de vraie plus-value d'avoir apporté une autre idée.

Donc on va voir cette question-là, la porter en bureau, en exécutif. Si ça doit être le département qui est aussi bien calibré pour gérer ce type de choses, mais qu'à terme, on évite les incohérences et de se chicaner pour des brouilles. Je dis comme ça en souriant, parce que ça n'apporte rien de très lisible à toutes les collectivités. Comme ça a été très spécifique d'acheter de l'énergie. On peut se poser la question de la meilleure des structures qui pourra le porter à terme. On va rediscuter ça aussi avec le département, dans l'intérêt de toutes les collectivités du département tout simplement, sans état d'âme et sans arrière-pensée aucune. C'était important pour nous de le dire aussi en comité syndical et en plénière. Merci.

Avant que Flora Dumas Delage nous rejoigne pour parler de SAS Puys d'énergies, il faudrait faire un petit point d'actualité, mais pas un petit point daté. Mardi, nous avons eu la journée de l'énergie. Nombreux sont dans la salle, qui sont venus et sont passés mardi à la journée de l'énergie. Un beau challenge, parce que quand on a dit il y a un an et demi : « Tiens, ça serait bien de faire une journée de l'énergie. » Alors une fois qu'on a dit ça, quand on est de l'exécutif, nous on est tranquille, on a fini notre boulot. Sauf qu'il y a tout le reste et c'est l'occasion aujourd'hui en plénière, un, de réexpliquer qu'on est très satisfait de cette journée. Il y a eu des interactions, des tables rondes, des ateliers de très bon niveau qu'on a eus et comme marqueurs, les mêmes partenaires qui étaient là, puisqu'on avait ENEDIS, ENGIE, EDF et GRDF en partenaires plus autour de 35 structures, entreprises, partenaires, autres réexposants.

La blague qu'ils nous disaient quand ils partaient le soir, c'était : « À l'année prochaine. » Donc quand on dit à l'année prochaine, c'est que tout va bien. Mais c'est vraiment l'occasion aussi de le redire, sans ce travail de fond qui a pu être fait par nos collaborateurs en interne, accompagnés des partenariats et des gens qui se sont investis à nos côtés, on n'y serait pas arrivé. Ça a été vraiment une aventure collective pour dire clairement la chose et avec une implication sur les ateliers, de l'exécutif, de tous les intervenants qui ont pu participer. C'est vraiment super chouette ce qu'on a pu vivre. On a bien compris qu'au-delà de correspondre à un besoin, ça correspondait ce temps d'échange, à une attente aussi des territoires et des gens qui sont venus chercher de l'information en neutralité et de la bonne information de bon niveau. Donc je voulais que vous puissiez déjà applaudir nos collaborateurs en interne, qui ont bossé énormément.

Comme en plus on ne sait pas trop nous occuper, nos collaborateurs, on a dit : « Tiens, ça ne serait pas con de faire l'assemblée générale le samedi qui suit le mardi. » Donc j'en connais notamment une qui rêve de vacances et la deuxième pas loin non plus. Mais une vraie implication, et faites passer aussi le message. Donc derrière tout ça, il faudrait qu'on fasse vivre cette journée parce qu'il y a eu des ateliers très riches autour du photovoltaïque,

au cœur du photovoltaïque, autour de l'énergie de façon globale. Maintenant, à nous de nous poser la question en exécutive en bureau de voir comment refaire vivre ça. Avant de se poser la question de « à l'année prochaine » de voir aussi comment on garde cette interaction très positive sur ce qui a pu se passer.

Voilà, ce que je voulais vous dire et je suis ravi des retours que j'ai eu en direct et que tout le monde a eu aussi depuis mardi. Nos partenaires, Pierre-François Mangeon, tu es l'un de nos partenaires, tu étais présent, si tu veux dire un petit mot. Si tu veux en reparler, de ce partenariat, ça me semble bien que tu aies ton avis de partenaire.

Pierre-François Mangeon : Donc le partenariat sur la journée de l'énergie, c'est des interventions de qualité pédagogique, ça c'était important. Donc partir de zéro, ça s'est extrêmement bien passé. Tout était intéressant. On était même frustré de ne pas pouvoir assister à plusieurs ateliers en même temps. Donc d'en parler, Sébastien, c'est quelque chose de regret, voire deux ans parce que c'est aussi un gros boulot à faire et ça fait partie du truc que ça se passe bien et qu'il y a des moments où les gens puissent discuter entre eux. Donc il y avait eu un très bon équilibre. C'était vraiment très, très bien.

Sébastien Gouttebel : Merci pour ce retour Pierre-François. Comme ça arrive, on a vu le ministre qui est venu faire un coucou . Il a fallu trouver des solutions, des trucs, des intervenants et aider à faire ça, la veille pour le lendemain et de voir se libérer, c'était jeudi. Heureusement, Rémi confirmera qu'il y a eu le temps de déjeuner à la préfecture pour qu'on puisse parler. Puisque pour ma part, il y avait le syndicat à présenter à la SAS, et parler un peu d'investissement et tout ça en deux minutes.

Donc voilà, c'est ma thèse d'information, je vous fais un peu d'humour. Mais après c'est sûr que ce genre d'exercice, c'est souvent un peu du bon. Heureusement qu'il y avait le temps du déjeuner. Je vais évoquer ce que j'ai pu dire et revenir sur des enjeux forts. Le Facé qui nous permet de faire de l'électrification rurale et d'avoir des aides notables souvent pour 80 % est bien remis en question en ce moment.

C'est autant d'investissement qui risque de ne pas se faire dans nos territoires ruraux pour le maintien de la qualité du réseau, le maintien de la durabilité du réseau sur investissement. Sur les discussions, il y a quelques semaines, j'avais eu plaisir, Elise Cabrol était présente à la journée de l'énergie, la directrice régionale Auvergne, on avait déjeuné avec Pierre-François et la directrice. Ils m'ont alerté aussi et je vais laisser Pierre-François en parler. Pierre-François va bien détailler. Mais j'ai pu en parler aussi à la ministre parce que là, il y a une grande négociation en ce moment. Si on baisse les capacités d'Enedis d'investir au vu du nombre de milliers de raccordements qui est à faire autour du développement des énergies renouvelables, là aussi, on va se mettre deux balles dans le pied.

Donc ça fait partie de ce qu'on dit souvent au quotidien de ces fameuses injonctions contradictoires, il faut aller plus vite pour définir les zones d'accélération des énergies renouvelables. Mais si derrière il n'y a pas l'investissement conjoint et des fonds dédiés, qui permettent de faire tout ça et de maintenir les réseaux en état, je reprends le terme d'Elise Cabrol, la directrice régionale d'Enedis, on va vivre la nouvelle électrification de la France pour tenir compte de l'avancée et de ce besoin sur les réseaux pour injecter. Tout ça, ce n'est pas trois millions d'euros, ça va être des milliards d'euros de façon globale à investir en France et sur tous les territoires.

Dans cette interaction-là, au-delà de la visite de la ministre, c'est toujours intéressant. On va faire une action commune aussi, l'Association des maires ruraux, dont j'ai connu la ministre et son collaborateur et les syndicats d'énergie, ce que je disais tout à l'heure à Sébastien Picot qui m'a croisé avec la FNCCR, pour demander des moyens alloués au territoire. Dans tout ça, il n'y a pas de condition rural-urbain. Mais si on s'abonne à une partie du territoire part éco, l'urbain attrapera aussi. Donc il ne faut pas se leurrer, il ne faut pas se tromper de combat, on est tous complémentaires.

Voilà ce qu'on va faire aussi en action. J'ai vu avec le directeur national des maires ruraux qui avait envoyé des éléments, notamment autour de la rénovation des logements ruraux. Il n'y a pas de modèle économique. C'était l'occasion d'en parler à la ministre. On reste toujours autour de l'énergie, mais la rénovation, c'est aussi de l'énergie pas dépensée. C'est de la sobriété, puisque c'était au cœur de notre sujet. Rémy s'il te plaît, si tu veux bien aussi reparker de ce que tu a pu dire.

Rémi Chabrilat : Effectivement, ce n'était pas la veille, c'était l'avant-veille, parce qu'on en parlait le mardi matin dans une réunion. Ça a commencé, le matin. C'est une nouvelle ministre à peu près inconnue, elle vient du Vermont. Députée de l'Ain et ingénieur de formation, ça aide. Au moins, on a l'impression qu'elle comprenait nos douleurs.

Sébastien Gouttebel : Vous souriez, mais ce n'est pas tout le temps.

Rémi Chabrilat : On a eu l'impression qu'elle venait pour écouter, qu'elle a écouté, qu'elle a pris des notes et qu'il en ressortira quelque chose. Après, ce dont on a parlé, elle est venue aussi pour voir qu'est-ce qu'on fait sur le territoire. Donc elle est repartie en se disant qu'on faisait des choses pas mal. C'est toujours ça le prix aussi. Après, on lui a parlé. Le matin, elle visitait le réseau de chaleur qui alimente les réseaux, et les incinérateurs. Donc on lui a dit que la chaleur renouvelable, c'est vachement important, que le monde n'est pas fait que de l'électricité, pardon aux électriciens.

À déjeuner, on a parlé à partir du moment de les remettre en vert, il y a plein de dispositifs pour financer la rénovation, pour que les gens n'y aient pas recours. Déjà les gens, pour qu'ils puissent y avoir recours, il faut qu'ils comprennent qu'ils soient accompagnés. Donc, il y a eu un gros couplet sur France Rénove et le fait que ce système qu'il y a eu, et manifestement il découvrait le fait qu'il y a eu cinq modalités de financement en cinq ans et que ça a été un bordel noir et que c'est en train, on l'espère, de se stabiliser, mais vraiment... J'en ai profité pour vendre la salade des collectivités et de leur accompagnement et donc de la lutte. C'est pour dire qu'il fallait aussi penser à pérenniser les soutiens, en gros à tout ce qui permet aux citoyens, mais aussi aux collectivités et aux acteurs du territoire d'être accompagnés au quotidien.

Ce n'est pas le tout de dire : vous pouvez avoir en remplissant le formulaire machin avec tel document d'une aide d'investissement si derrière la personne qui vous aide ne comprend rien. On a parlé aussi d'un magnifique mouvement œcuménique politique, parce qu'à un moment donné, je ne sais plus qui le premier a parlé des ABF, c'est toi, C'est Bertrand ?

Sébastien Gouttebel : C'est Bertrand.

Rémi Chabrilalt : Donc ça, c'était au déjeuner. Ensuite, il y avait un déjeuner avec la ministre en préfecture où il y avait Bertrand Maraud, Sébastien, moi, comme élu, c'était à peu près tout. Un panel politique assez élargi. On a été d'une unanimité magnifique.

Sébastien Gouttebel : La députée Delphine Lingemann

Rémi Chabrilalt : Oui Delphine.

Donc voilà les ABF, on est revenu. Je ne sais pas parce qu'on a eu des espoirs précédemment au final, mais sur la question des budgets annexes et là c'est pareil, ça avait dû être posé par... Non, c'est peut-être moi qui l'ai soulevée celle-là. Là aussi, on a l'impression qu'elle a compris. Donc on espère qu'on arrivera à renvoyer des choses à ses collaborateurs de cabinet. Voilà tout ce qu'on a dit à midi.

Évidemment, ce qu'évoquait Sébastien sur des choses plus macro. L'après-midi, il y avait une table ronde à Marmilhat qui a duré jusqu'à 15 heures. Donc on lui a montré des choses, on lui a dit des choses, on lui a demandé des choses, on verra ce qu'elle en sortira. Mais ça ne compte pas, mais ça en jette.

Pierre-François Mangeon : Je ne vais pas rentrer dans les détails, parce que c'est très compliqué, ce que je veux expliquer, c'est 10 % de nos factures et c'est ce qui nous permet d'entretenir, exploiter, maintenir le réseau de distribution. Nous, on imaginait qu'horizon 2050, il va falloir sortir 96 milliards, ça, c'était en 2022. En gros, c'est 7 milliards par an, c'est énorme. À quoi ça va servir ? C'est ça que je vais vous expliquer. J'ai parlé pour l'Auvergne.

On a un réseau sur l'Auvergne qui a été construit essentiellement pour consommer. Quand vous rajoutez de l'injection pour protéger la production, vous devez mettre à niveau ce réseau, en clair le renforcer. L'Auvergne n'avait qu'une unité en France, avec Champagne-Ardenne, on peut trouver sur le nombre de postes sources qu'il va falloir construire. Il va falloir construire huit postes sources sur la région. Il n'est pas impacté, il y aura des mutations de transfo, il y aura des rajouts, ce qu'on appelle tenir un petit peu partout.

Enfin sur le Puy-de-Dôme, ça va bien se passer. Il y a beaucoup de production qui arrivent, mais pourquoi ? Il va falloir renforcer le réseau. La première chose, c'est que vous avez un relief qui est plat. Je ne veux vexer personne, mais il y avait une économie plus faible et donc le réseau qui était construit était construit autour de la consommation.

Donc là, il va falloir renforcer ce réseau. Construire un poste source, ça prend en gros cinq, six ans et ça coûte beaucoup. Alors c'est trois ans pour purger tout ce qui est règles administratives et urbanistiques, les autorisations de construire et puis trois ans pour les construire et accessoirement faire une ligne 63 000 qui arrive jusqu'au poste, parce que tout le monde nous dit ça. Donc on va avoir ce boulot-là, ça va nous coûter très cher. Tout le monde veut des œillères. Tout le monde n'imagine pas que ça va coûter en réseau, d'où l'importance de la renégociation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Ça dure pour une période de quatre ou cinq ans. Il ne faut pas qu'on se loupe parce que dans les quatre, cinq ans qui viennent, il va falloir investir beaucoup.

Sébastien Gouttebel : Vous voyez, là aussi c'est de la technique administrative et financière, mais avec tellement de répercussions possibles dans nos territoires et finir dans les points

un peu plus durs, les fonds dédiés à l'ADEME pour la transition, je crois est empiler dans les tuyaux. Je ne sais pas si le budget de l'ADEME l'année prochaine va pouvoir payer tout ce qu'il y a dans les tuyaux. Donc globalement, tous les nouveaux projets qui vont arriver, il va y avoir une action brutale. Là aussi, injonctions contradictoires dans les futurs projets du territoire.

C'est pour ça qu'on disait là, les projets qu'on a validés ce matin ensemble, c'est super chouette, c'est super bien. Heureusement qu'on a signé un contrat chaleur renouvelable, heureusement qu'on a des sous affectés. On a un peu de visibilité nous encore un peu. Le moment où on ne sait pas quel sera l'atterrissage, le budget qu'ils vont nous tendre avec les 49 points et les points établis aussi sur l'accompagnement de toutes les collectivités autour de leur transition. C'est aussi ce qu'on a dit, mais c'était important qu'on puisse vous le redire et qu'on partage cette future difficulté-là à plusieurs voix. On va bien travailler dans le même sens, que ce soit avec la FNCCR, les syndicats d'énergie, les associations d'élus pour faire les remontées des besoins des territoires. On va vous faire un petit focus sur la SAS puits d'énergies. Alors il y a eu un mi-bug, c'est que Flora sera là dans huit minutes, mais on va commencer la présentation. Elle s'est trompée de lieu, mais--

Elle est partie au syndicat, ça peut arriver, et je pense parce que pour l'avoir rencontrée, c'est la directrice de la SAS Puys D'énergies, les mêmes qui siégeront à la SAS, Rémy, Greg et moi-même. Je crois que ça faisait un moment que vous avez un directeur, un directeur et elle arrivée. Vous allez la rencontrer, au moins pour encourager cette présentation et ça va enfin nous permettre aussi d'aller plus vite. D'ailleurs tout ça, c'est vrai que j'aimerais que tu dises un mot sur le photovoltaïque.

Grégory Bonnet : On n'a pas de slide ?

On ne l'a pas. On va le faire de tête. Ce n'est pas grave, on va faire comme ça. Je vous refais un petit point de la genèse de tout ça. L'idée était qu'il y a maintenant un an et demi, on avait mis autour de la table tous les partenaires publics qui étaient susceptibles d'intervenir sur le photovoltaïque, le Conseil départemental qui était intervenu notamment à travers le cadrage solaire, l'ADUHME et son président qui a un partenaire depuis bien longtemps, d'à peu près toutes les collectivités et qui avait conseillé sur Solaire Dom. Puis nous, parce que c'est quand même la vocation de notre syndicat puisqu'on fait de l'énergie. Donc tous ces gens ont été réunis pour imaginer comment on pourrait se spécialiser, pas se marcher sur les pieds et être le plus efficace possible au service des territoires. Il en est ressorti une certaine structuration et tout ça s'est fait de manière assez naturelle en fonction de qui avait des compétences locales. Entre-temps, vous avez sorti la slide.

Valérie Berthelot: Non, parce que j'ai la connexion internet.

Grégory Bonnet : Donc pour que ça soit assez simple pour les communes membres avec qui on va pouvoir communiquer assez prochainement, dès qu'on aura finalisé la partie esthétique, on retrouve par ligne, en fonction de la puissance et d'un nombre de mètres carrés puisque c'était ce qui permettait à chacun de pouvoir aisément comprendre. J'ai un bout de toiture qui fait tant de mètres carrés donc je suis sur telle puissance. Donc c'était l'interlocuteur. Donc il y a la première partie, en gros les petits projets de toiture en moins de 100 kilos, ça sera pour la ville qui aura vocation à conseiller et non pas à porter les projets.

Sachant que sur ces tailles-là, en général, les communes pourront les porter par elles-mêmes.

Sur l'intermédiaire du 100 kilos à un mégawatt, donc c'est-à-dire un mégawatt, on arrive sur du sol, mais qui est moins neuf mégawatts, donc moins d'un hectare, c'est non soumis à étude d'impact. Ce sont des projets qui peuvent assez aisément aboutir. C'est nous, territoires d'énergie qui feront l'ingénierie. Après, les communes, en font ce qu'ils veulent. Soit elles considèrent qu'elles sont assez armées pour porter elles-mêmes les projets, soit les soumettre aux grands conglomérats territoires d'énergie, conseil départemental, SAS puits d'énergie. Puis nous, on verra si on y voit un intérêt et les porter par nous-mêmes. Pour tout ce qui est plus dans les gares, l'étude d'opportunité, elle sera faite par SAS puits d'énergie, je vous rappelle qu'on a 50 % dedans, et après ça retombe dans le pot commun avec la SAS et territoire d'énergie et on verra.

Sébastien Gouttebel : Voilà !

Gregory Bonnet: Pile-poil quand je finis.

Flora Dumas Delage : Mieux vaut tard que jamais.

Gregory Bonnet : Il n'empêche qu'il reste des acteurs publics qui interviennent à côté. Alors ça, je vous l'évoque, c'est quelle que soit la valorisation, c'est-à-dire la vente totale, l'autoconsommation individuelle, l'autoconsommation collective, l'autoconsommation patrimoniale, l'autoconsommation territoriale. Il y a autant de situations possibles tellement c'est bien fait en France. C'est un autre sujet. Le Valtom et Énergie solaire vont continuer de porter les projets sur les anciennes décharges. Il n'est pas impossible, on pourrait même espérer ou souhaiter, enfin, on n'y est pas encore, à ce qu'il y ait une structure qui réunisse le département, le territoire, l'énergie et Valtom, mais probablement si ça se fait dans une société fille, on s'en éloigne un petit peu maintenant.

Donc l'idée c'est d'avoir une structuration claire et lisible pour que les communes membres sachent à qui s'adresser encore plus en ce moment où elles sont en train de finaliser la définition de leur zone d'accélération. Sur les deux dernières parties, forcément, il y a énormément de développeurs qui vont venir les démarcher, et que quand on n'a pas connaissance de ça, on peut vite se faire manger. Donc là, il faut avoir un acteur public qui soit neutre et compétent pour pouvoir les conseiller.

Sébastien Gouttebel : C'est très clair. Non, non, mais c'est très clair, mais ce que vient de nous présenter Grégory, là aussi, ça travaille l'articulation. C'est peut-être cette volonté qu'on a de structurer les choses, d'apporter de la visibilité et sans oublier les acteurs historiques et ceux qui sont déjà présents sur le territoire. On n'est pas là pour se concurrencer, on est là pour être complémentaires et surtout apporter du service et créer de l'harmonie et de la neutralité dans la pédagogie des explications. Parce que quand on est consultés dans les mairies, globalement c'est ça. Il y a peu de secrétaires rurales qui savent parler de ces sujets-là, et peu d'élus aussi. Donc voilà, sur cette présentation et normalement le votera officiellement aussi Gregory. Voilà cette présentation qui est faite, qu'on puisse là aussi la délibérer conjointement dans le département et les modalités de ce

cheminement-là de façon très officielle. Merci en tout cas. Des questions, des interrogations sur ce qu'a pu évoquer Gregory ? Au fond là-bas.

Roger Jean Meallet : Merci, Président, chers collègues. On aurait même pu aller plus loin. En tant que vice-président du Valtom, c'est vraiment un regret qu'on n'ait pas pu s'entendre sur l'intégration d'une nouvelle forme de la SAS Puys d'énergies qui semblait proposer d'intégrer SAS puits d'énergies avec 33% chacun.

Donc ça n'a pas pu se faire. C'est un réel regret parce que je trouve que l'image qu'on donne dans ce département, le Valtom n'est pas obligé de travailler avec un syndicat de la Nièvre pour la production d'énergies renouvelables, je trouve ça déplorable. Je ne sais pas si on va pouvoir évoluer. Ce que disait Gregory tout à l'heure, c'est peut-être une nouvelle organisation, mais je trouve que ce n'est pas une bonne image qu'on donne sur les positions des opérateurs et je trouve ça déplorable.

Jean-Pierre Chassang : Oui, je pense que ce n'est pas [diaphonie].

Sébastien Gouttebel : Ce que tu dis Roger Jean, effectivement et on va se le dire aussi et sans animosité ce n'est pas du fait du territoire d'énergie et cette non-volonté. Mais on y travaille, ce que disait Gregory, de le laisser continuer, c'est un regret qui est partagé. Tu as raison de leur dire et Gregory va compléter.

Gregory Bonnet : Clairement, vu que le comité exécutif était sur cette position. On avait formulé des propositions, c'était 33 % pour chacun des calculs des trois entités. Ça n'a pas été accepté sans faire polémique, probablement pour des raisons politiques. Mais on n'est pas à l'abri qu'à un moment il y ait de l'intelligence collective qui nous permette de nous retrouver autour d'une société unique. Vous avez là, l'illustration qu'on est en train de se rapprocher. Je ne sais même pas si un jour on sera au niveau de ce qui est en capacité de fournir le syndicat de l'énergie éolienne.

Roger Jean Meallet : Où tu as raison, c'est qu'on était déjà avec le syndicat , mais on avait décidé de sortir du syndicat pour rejoindre le mouvement syndical TE on trouvait ça déjà par solidarité et surtout par cohésion territoriale. Je trouvais que ça avait du sens que quel que soit le syndicat de TE63, ça permet d'être défendu, sachant qu'on était au départ sur la question du photovoltaïque avec les moyens qu'on pourrait mettre à disposition avec nos anciennes subventions, un centre d'enfouissement technique. Mais on aurait pu aller plus loin avec la mutualisation des déchets. C'est tout ce qu'on peut tirer des énergies renouvelables, de la production de déchets.

Gregory Bonnet : Pour aller un peu plus loin, pour que tout le monde comprenne, il y a un autre enjeu à tout ça, c'est que le Valtom est le premier producteur public d'électricité dans toute l'Europe. En soit, si on veut avoir un groupement d'achat d'électricité, on pourrait le sourcer avec nos propres productions. Donc, il y a un enjeu à ce qu'on soit tous en phase et que ça puisse alimenter, que l'électricité, que les communes allons consommer soit produite par d'autres collectivités. Il y avait une autre question.

Intervenant non identifié : Il y avait une autre question, c'était une toute petite question.

Sébastien Gouttebel : Il n'y a pas de petite question.

Intervenant non identifié : Non, c'était simplement par rapport aux surfaces que vous avez proposées. 500 mètres carrés, c'est la ville qui s'en occupe. Les 500 mètres carrés correspondent à une seule toiture ou une multitude de toitures ? Ou alors, on peut avoir plusieurs sites.

Sébastien Gouttebel : C'est ce qui est en dessous de 500 mètres carrés.

Non, c'est par projet.

Intervenant non identifié : On peut avoir une école, on peut avoir une mairie ?

Gregory Bonnet : Oui. Mais en général, une toiture d'école, une toiture de mairie, vous allez y passer, 60, 80, 100 mètres carrés. Donc tous ces projets-là, d'emblée comme ça, raisonnés alignés. De toute façon, normalement, vous disposez déjà d'une analyse d'opportunité qui a été faite dans le cadre de Solaire Dôme. Si vous avez un doute, ils sauront vous renvoyer vers le bon partenaire.

Intervenant non identifié : Oui, merci.

Sébastien Gouttebel : On a réussi à combler le temps jusqu'à ce que Flora arrive. On n'a pas eu besoin de danser. Je vais laisser Flora se présenter et nous exposer son rôle.

Flora Dumas Delage : Merci beaucoup. Je vous remercie de m'avoir attendu. Ça m'apprendra à mes mails plusieurs fois. Merci à TE63 de m'avoir invité ce matin. Donc je suis directrice de la SAS Puys d'énergies. Donc la SAS Puys d'énergies, je ne sais pas ce qui a été présenté et votre niveau de connaissance a été présenté.

Sébastien Gouttebel : C'est fait.

Flora Dumas Delage : Parfait. Donc ça a déjà été présenté dans le cadre de la journée de l'énergie. Si vous étiez présents cette semaine. Sinon, Puys D'énergies est une société qui a été créée par Territoire d'Énergie 63 et le Conseil départemental. L'objectif de cette société, c'est de soutenir les communes et les intercommunalités dans la production d'énergies renouvelables. Concrètement, comment ça se passe ? Puys D'énergies, en tant que maire ou élu de votre commune, vous avez un projet d'énergie renouvelable, vous recevez des sollicitations de la part de développeurs privés, vous ne savez pas forcément comment y répondre, vous n'avez pas forcément le temps ni les compétences techniques au niveau de votre commune pour y répondre, vous pouvez faire appel à nous.

Donc, on travaillera avec vous. On travaillera ensemble pour mandater un développeur privé en fonction de votre projet. L'idée, c'est vraiment de qualifier votre projet pour qu'il corresponde à votre territoire et ensuite, ensemble, on développera le projet. Voilà les ambitions de Puys D'énergies : c'est d'être un acteur des financements publics au service

du territoire. C'est également de vous accompagner dans la production d'énergie locale, et c'est aussi d'être un tiers de confiance. C'est très rapide.

Pour un petit point d'actualité sur où nous en sommes aujourd'hui. On a un premier projet qui est lancé sur les toitures des collèges du Puy-de-Dôme. Donc Puys D'énergies, a fait un appel à manifestation à d'intérêt pour ce premier projet. C'est Copernic qui est ressorti lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt. Donc aujourd'hui, on identifie les collèges qui sont très facilement solarisables et rapidement solarisables. Donc on a lancé déjà des phases de développement pour les premiers collèges et on identifie après les autres sites qui peuvent être compatibles en lien avec le plan de rénovation autour des collèges du département.

C'est un producteur d'énergie renouvelable qui est basé à Clermont-Ferrand, qui fait essentiellement du photovoltaïque. Donc c'est eux qui ont répondu. Il y a plusieurs sociétés qui ont répondu à l'avis, c'est eux qui ont été lauréats. Donc on travaille avec eux sur toute cette phase de développement, de solarisation des toitures des collèges, voilà rapidement. L'idée, comme je suis arrivée récemment, c'est de pouvoir aussi avoir toute une phase de prospection auprès des communes qui ont des projets et de pouvoir répondre aux différents besoins en termes de production d'énergies renouvelables.

Sébastien Gouttebel : Pour compléter ce que dit Flora, effectivement, on s'était mis d'accord côté département et côté territoire d'énergie et Flora est souvent dans nos bureaux au territoire d'énergie. Là, aussi de trouver la bonne cohérence et d'éviter de se marcher sur les pieds de tout ce qui a pu être déjà référencé. Si on a décidé maintenant d'aller plus vite, il faut aussi qu'on soit efficace, entre guillemets, sur repérer toutes les choses et ce que disait Gregory tout à l'heure. Dans le printemps, on aura quasiment toutes les interco et les communes qui auront défini leur zonage d'accélération, pour ceux qui sont en train de finir. Certains sont très avancés, mais il y en a quand même neuf ou 10 qui sont seulement en train. Donc on va attendre le printemps pour être sûr. Donc là aussi, ça va nous améliorer la connaissance du territoire et ça va être important que ce soit pour Flora, pour Sébastien, nous en interne, mais aussi dans les structures d'accompagnement de projets. Des questions pièges pour Flora n'hésitez pas, elle est là. Il faut mettre la diapo suivante avec, c'est ça ?

Valérie Berthelot : Oui, mais je n'en ai pas d'autres.

Sébastien Gouttebel : Moi j'avais prochain comité syndical le 25 janvier 2025.

Valérie Berthelot : C'est ça

Sébastien Gouttebel : Ça sera l'occasion de se faire la bise et de se souhaiter la nouvelle année. Mais si vous pouvez d'ores et déjà la mettre dans un calendrier. Flora, pour ceux qui veulent discuter, comment on va attaquer, partager le verre de l'amitié et le petit casse-croûte qui va bien, ce sera l'occasion d'échanger en direct avec elle aussi. Encore merci de vous être rendu disponibles ce matin, ça fait plaisir et merci pour ce soutien que vous avez et cette aide à la structuration de notre syndicat. Passez un bon week-end et on se retrouve à l'apéro ! Merci à tous. N'oubliez pas de poser les zappettes en passant. Merci.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le



ID : 063-256300146-20250125-20250125001-DE

Fin de la séance à 12h15